

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05069 Numéro SIREN : 799 527 908 Nom ou dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 13250

ALPS1

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 799527908 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400 FR

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

ALPS1

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 799527908 Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400 FR

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2021

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2021

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2020 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF										DGFîP N° 2050 2022			
Désignation de l'entreprise : ALPS1						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois				12			
Adresse de l'entreprise : 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex						Durée de l'exercice précédent				12			
										si déposé néant, cochez la case :		☐	
								Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1			
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				AB		AC					
		Frais de développement				CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires				AF		AG					
		Fonds commercial (1)				AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles				AJ	2 202 387	AK	298 360	1 904 027	1 996 552		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				AN		AO					
		Constructions				AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles				AT	1 323 530 608	AU	473 489 341	850 041 267	859 291 238		
		Immobilisations en cours				AV	158 245 091	AW		158 245 091	158 596 243		
		Avances et acomptes				AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				CS		CT					
		Autres participations				CU		CV					
		Créances rattachées à des participations				BB		BC					
		Autres titres immobilisés				BD		BE					
		Prêts				BF		BG					
		Autres immobilisations financières				BH		BI					
TOTAL (II)						BJ	1 483 978 087	BK	473 787 701	1 010 190 385	1 019 884 033		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				BL		BM					
		En cours de production de biens				BN		BO					
		En cours de production de services				BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis				BR		BS					
		Marchandises				BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes				BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)				BX	17 853 135	BY	1 248 165	16 604 969	6 518 442		
		Autres créances (3)				BZ	17 262 264	CA		17 262 264	34 072 722		
		Capital souscrit et appelé, non versé				CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				CD		CE					
	DIVERS	Disponibilités				CF	5 217 032	CG		5 217 032	2 212 000		
		Charges constatées d'avance (3)				CH	242	CI		242			
TOTAL (III)				CJ	40 332 674	CK	1 248 165	39 084 508	42 803 165				
Comptes de Régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)				CM							
	Ecart de conversion actif (VI)				CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	1 524 310 761	IA	475 035 867	1 049 274 894	1 062 687 199			
Renvois : (1) Dont droit au bail :						(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :						Stocks :				Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition										DGFîP N° 2051 2022	
Désignation de l'entreprise : ALPS1										Néant	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 161 705 672)				DA	161 705 672	161 705 672				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	18 361 123	18 361 123				
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC						
	Réserve légale (3)				DD	1 094 222	990 874				
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE						
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1						
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants		EJ						
	Report à nouveau				DH	(17 114 053)	(19 077 662)				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(3 060 813)	2 066 957				
	Subventions d'investissement				DJ						
	Provisions réglementées				DK	38 374 597	28 871 384				
	TOTAL (I)				DL	199 360 748	192 918 348				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM						
	Avances conditionnées				DN						
	TOTAL (II)				DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP						
	Provisions pour charges				DQ		563				
	TOTAL (III)				DR		563				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS						
	Autres emprunts obligataires				DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU						
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	800 352 684	848 322 487				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	144 854	821 887				
	Dettes fiscales et sociales				DY	5 319 650	4 366 209				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	10 121 383	8 440 635				
	Autres dettes				EA	33 975 572	7 817 067				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB						
	TOTAL (IV)				EC	849 914 145	869 768 288				
	Écarts de conversion passif (V)				ED						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 049 274 894	1 062 687 199				
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C						
			Écart de réévaluation libre		1D						
			Réserve de réévaluation (1976)		1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	49 609 085	21 498 465			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : ALPS1							Néant		
			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	137 690 480	FH	307 286	FI	137 997 766	118 933 717
	Chiffres d'affaires nets		FJ	137 690 480	FK	307 286	FL	137 997 766	118 933 717
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN	179 844	
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	2 050 891	2 137 757
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 142 578	66 702
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	141 371 080	121 138 177
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	48 544 446	40 200 553
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	516 954	692 908
	Salaires et traitements						FY	33 320	43 074
	Charges sociales (10)						FZ	14 614	17 230
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	64 872 124	59 230 897
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	449 875	617 737
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		237
	Autres charges (12)						GE	525 017	1 515 633
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	114 956 351	102 318 272
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 414 729	18 819 905	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	238 484	716 162
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		23 857
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	238 484	740 020	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	17 584 251	16 075 386
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	17 584 251	16 075 386
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 345 766)	(15 335 366)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 068 962	3 484 539	

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2053 2022

ALPS1

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges excep.	Produits excep.
pénalités	1 091 986	1 576 832
cession	2 563 603	3 947 233
divers	(18 000)	
Amortissements dérogatoire	9 503 213	
TOTAL	13 140 803	5 524 065
SOMME DES EXTENSIONS	13 140 803	5 524 065

DGFIP N° 2053 2022

ALPS1

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS													DGFIP N° 2054 2022				
Désignation de l'entreprise : ALPS1																Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	2 082 384	KE		KF	120 003			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW		KX				
		Matériel de transport							KY	1 207 210 939	KZ		LA	24 913 279			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	1 950	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers							LE	62 994 190	LF		LG	319 933			
	Immobilisations corporelles en cours								LH	158 596 243	LI		LJ	39 729 706			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM				
	TOTAL III								LN	1 428 803 323	LO		LP	64 962 919			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T			
		Autres participations								8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U		1V					
TOTAL IV								LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 430 885 707	ØH		ØJ	65 082 922				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	2 202 387	IX				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO					
		Matériel de transport		(29 597 720)		IV		MP	4 268 165	MQ	1 257 453 774	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	1 950	MU					
		Emballages récupérables et divers *		(1 635 138)		IX		MV	(1 125 622)	MW	66 074 884	MX					
	Immobilisations corporelles en cours				31 232 858		MY		MZ	8 848 000	NA	158 245 091	NB				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III						IY		NG	11 990 543	NH	1 481 775 699	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G				
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	11 990 543	ØL	1 483 978 086	ØM				

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2022
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALPS1 Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2021

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

6 - AMORTISSEMENTS														DGFIP N° 2055 2022									
Désignation de l'entreprise : ALPS1														Néant ☐									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE	85 831				PF	212 528				PG					PH	298 360			
TOTAL I				RK	85 831				RM	212 528				RN					RO	298 360			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	27 625 802				QE	7 572 024				QF	52 454				QG	35 145 373			
		Matériel de transport		QH	383 290 039				QI	57 087 569				QJ	2 033 640				QK	438 343 969			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL					QM					QN					QO				
		Emballages récupérables et divers		QP					QR	8 615 661				QS					QT	8 615 661			
TOTAL II				QU	410 915 841				QV	73 275 255				QW	2 086 094				QX	482 105 003			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	411 001 673				ØP	73 487 784				ØQ	2 086 094				ØR	482 403 363			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables			DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
			Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Fonds commercial			RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV								
Autres immob. incorp.			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL I			RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD								
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
Inst. techniques mat. et outillage	inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
			T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelle	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport		U8		U9	9 503 213	V1		V2		V3		V4		V5	9 503 213							
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL II			X2		X3	9 503 213	X4		X5		X6		X7		X8	9 503 213							
Frais d'acquisition de titres de participations			NL						NM						NO								
TOTAL III																							
Total général (I + II + III)			NP		NQ	9 503 213	NR		NS		NT		NU		NV	9 503 213							
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW	9 503 213		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	9 503 213							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES						Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'emission d'emprunt à étaler														Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations														SP					SR				

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X28 871 384	TM9 503 213	TN	TO38 374 597
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z28 871 384	TS9 503 213	TT	TU38 374 597
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X563	4Y	4Z563	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z563	TV	TW563	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T1 023 228	6U449 875	6V224 937	6W1 248 165
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B1 023 228	TY449 875	TZ224 937	UA1 248 165
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C29 895 175	UB9 953 088	UC225 500	UD39 622 763
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE449 875	UF225 500	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ9 503 213	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Extension 1

ALPS1

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

DGFIP N° 2056 2022

ALPS1

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : ALPSI

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	451 665		451 665				
		Autres créances clients		UX	17 401 469		17 401 469				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	547 720		547 720				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	219 010		219 010				
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 952 193		3 952 193				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	384 124		384 124				
			Divers	VP							
		Groupe et associés (2)		VC	1 350 998		1 350 998				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	10 808 217		10 808 217				
		Charges constatées d'avance		VS	242		242				
	TOTAUX				VT	35 115 641	VU	35 115 641	VV		
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD							
				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	800 352 684		47 624		800 305 060			
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	144 854		144 854					
Personnel et comptes rattachés			8C	10 683		10 683					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	32 269		32 269					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 969 364		3 969 364					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 307 332		1 307 332					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	10 121 383		10 121 383					
Groupe et associés (2)			VI	25 417 837		25 417 837					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	8 557 735		8 557 735					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX				VY	849 914 145	VZ	49 609 085		800 305 060		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	800 305 060	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

Exercice N, clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

449 875

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

I7

4 513 038

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)

- imposées au taux de 0%

I8

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

ZN

WN

WO

XR

WQ

Y1

Y3

TOTAL I

WR

4 962 913

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

WS

3 060 813

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

225 500

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

YG

Y2

TOTAL II

XH

3 286 313

XJ

XL

XO

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*

Majoration d'amortissement

Abattement sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)

OY

Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

IF

Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite

YH

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)

YC

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)

YB

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)

YD

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)

YI

Créance dérogée par le report en arrière du déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)

XI

1 676 599

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)

ZL

XJ

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)

XL

RÉSULTAT FISCAL

BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

1 676 599

XO

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES										DGFIP N° 2058-B 2022		
Désignation de l'entreprise : ALPS1										Néant		
I. SUIVI DES DÉFICITS												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									K4			
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis			Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)									K5			
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)									K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)									YJ			
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)									YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES												
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice										ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT												
(à détailler sur feuillet séparé)							Dotations de l'exercice			Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI							ZV			ZW		
Provisions pour risques et charges												
retraite							8X			8Y 563		
							8Z			9A		
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9B			9C 563		
Provisions pour dépréciation												
clients							9D		449 875		9E 224 937	
							9F			9G		
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9H		449 875		9J 224 937	
Charges à payer												
							9K			9L		
							9M			9N		
							9P			9R		
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9S			9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :							YN		449 875		YO 225 500	
							ligne WI			ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
Extension 1

DGFIP N° 2058-B 2022

ALPS1

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS													DGFIP N° 2058-C 2022					
Désignation de l'entreprise : ALPS1													Néant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(19 077 662)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB	103 348						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	2 066 957			Dividendes			ZD								
	Prélèvements sur les réserves		ØE				Autres répartitions			ZE								
							Report à nouveau			ZF								
							(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	(17 114 053)							
TOTAL I		ØF	(17 010 705)		TOTAL II					ZH	(17 010 705)							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	1 143 587						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	4 486						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	47 396 372						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	48 544 446						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	338 204						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	178 750						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	516 954						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2020)										ØB							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL					
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO					
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale										JH			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : ALPS1						Néant ☐ X ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements		Valeur résiduelle
1		2	3	4	5		6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Extension

ALPS1

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2022

Néant	X
-------	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Extension

ALPS1

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2022

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE				DGFIP N° 2059-E 2022	
Désignation de l'entreprise : ALPS1				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	137 997 766	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	137 997 766	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1 027 315	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	179 844	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	1 207 159	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	48 726 134	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(31 843)	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	44 869 931	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Total 3	OJ	93 564 222	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	45 640 702
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	45 640 702	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>			
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	137 997 766	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence du GY	01/01/2021	au GZ 31/12/2021	
Date de cessation	HR		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2022

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2021N° SIRET79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEALPS1

ADRESSE (voie)15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL92588VILLEClichy cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entrepriseP11

Nombre total parts ou actions correspondantesP3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entrepriseP2

Nombre total parts ou actions correspondantesP4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationAKIEM HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)501524243% de détention100,00Nb de parts ou actions20 213 209

Adresse :N°151VoieBOULEVARD VICTOR HUGO

Code Postal93400CommuneSAINT OUENPaysFR

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

TitreNom Patronimique et prénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

TitreNom Patronimique et prénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALPS1

ADRESSE (voie)

15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL

92588

VILLE

Clichy cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: ALPS1				SIRET	79952790800021		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400 FR							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2018			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SAS AKIEM GROUP							
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400 FR				SIRET	828949339		
B ACTIVITE							
Activités exercées		LOCATION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		1 676 599		Bénéfice imposable à 15%	
		Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							

DGFIP N° 2065 BIS 2022

			Nombre de reçus délivrés		
Classe	Libellé	(1) Année scolaire 2022-2023 NCT-CD	Classe	Libellé	(1) Année scolaire 2022-2023 NCT-CD
1	1	1	1	1	1

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 1

DGFIP N° 2065 BIS 2022

ALPS1

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2022

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2022

ALPS1

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

CA17PROREC
2022[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

CA18CHAPAY
2022

ALPS1

[illegible]

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

ALPS1

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2022[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

CA21PROAVA
2022

ALPS1

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2022

ALPS1

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

- (1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
- (2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1				Total :			
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :							

- (3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
- (4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

ALPS1

SUIV219REC

2022

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	79952790800021	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

ALPS1

[illegible]

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2022

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex

Numéro SIRET du principal établissement 79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATiquÉE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUcACTIO

2022

ALPS1

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATiquÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2022

ALPS1

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2022

ALPS1

Associés (personnes physiques et morales) :		Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse		Droits de vote		Droits à dividendes	
		Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2022

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement

79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS Répartition du capital (art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III) ALPS1	LTENG219B4 - 2/2 2022
---	---

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2022**

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement 79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCOFIN
2022

ALPS1

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF

Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)
Extension

DGFîP N° 2025-A 2022

ALPS1

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPS1
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



DGFIP N° 2026-A 2022

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

DGFIP N° 2026-B 2022

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine (article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

[illegible]

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

ALPS1

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs
				Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice
	TOTAL (B)			
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs
				Montant à la fin de l'exercice
	TOTAL (C)			

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)
Extension

DGFIP N° 2027-H 2022

ALPS1

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--



REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

ALPS1

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	31%	28%	15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
				15	
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2021	et clos le :	31/12/2021	16	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS DGFiP N° 2036 BIS 2022 Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés Extension ALPS1
--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et	Congé payés				
				appointements					
	7	8	9	10	11	12	13	14	15
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									



DGFIP N° 2904 2022

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Adresse 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400 FR

N° Siren 799527908

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES
Extension

ALPS1

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion							
			E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE									
EXERCICE CLOS LE		31/12/2021		N° SIRET		79952790800021			
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE		ALPS1							
ADRESSE (voie)		15 Allées de l'Europe							
CODE POSTAL		92588		VILLE		Clichy cedex			
IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIETE DECLARANTE									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL
Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTÉNANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

Si déposé néant, cochez la case : ☒

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE									
EXERCICE CLOS LE		31/12/2021		N° SIRET		79952790800021			
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE		ALPS1							
ADRESSE (voie)		15 Allées de l'Europe							
CODE POSTAL		92588		VILLE		Clichy cedex			
IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50% PAR LA SOCIETE DECLARANTE									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN (si établie en France)				% de détention					
Adresse : N°				Bis/ter		Type voie		Libellé voie	
Code Postal				Commune				Pays	

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS
Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays



DGFIP N° 2464 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES
CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres
d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : ALPS1
SIRET : 79952790800021

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	17 493 646
EBITDA fiscal de l'exercice	b	93 653 084
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	4,17
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	3,33
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	5 202 870

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DGFîP N° 2468 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			



DGFîP N° 2468 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu de l'invention
TOTAL	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400 FR

N° SIREN 799527908

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCII	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCII	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

ALPS1

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
(Suite)

ALPS1

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

TOTAL	
-------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nom et adresse	SIREN ou RNA	Nom et adresse	

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	----------------------

A Locomotive Pool Structure 1

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
A Locomotive Pool Structure 1
EUROSQUARE 1
151-161 BOULEVARD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A Locomotive Pool Structure 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 *François Guillon*

François Guillon

ANNEXE COMPTABLE 2021

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Sommaire

Bilan Actif.....	3
Bilan Passif.....	4
Compte de résultat (partie 1).....	5
Compte de résultat (partie 2).....	6
Préambule.....	7
Événements significatifs de l'exercice	7
Règles et méthodes comptables.....	7
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	7
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES.....	8
4. CREANCES	8
5. PROVISIONS REGLEMENTEES.....	8
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	8
7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	8
8. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION	9
9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE.....	9
10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF).....	9
11. disponibilites et vmp.....	9
Note 1 : Immobilisations (valeur brute)	10
Note 2 : Tableau des amortissements.....	11
Note 3 : Créances	11
Note 4 : Charges et produits constatés d'avance	11
Note 5 : Capitaux propres	13
Note 6 : Tableau des provisions	13
Note 7 : Dettes.....	14
Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires.....	15
Note 9 : Résultat d'exploitation.....	15
Note 10 : Résultat financier	15
Note 11 : Résultat exceptionnel.....	16
Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	16
Note 13 : Fiscalité différée	16
Note 14 : Engagement hors bilan.....	17
Note 15 : Dettes garanties par des suretés réelles	17
Note 16 : Rémunération des dirigeants	17
Note 17 : Entreprises liées.....	17
Note 18 : Liste des filiales et participations.....	18
Note 19 : Effectif.....	18
Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture.....	18

Bilan Actif

Rubriques (Euros)	Brut	Amortissement	Net 2021	Net 2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 202 388	298 360	1 904 027	1 996 553
Avances et acomptes sur immobilisations. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	2 202 388	298 360	1 904 027	1 996 553
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 323 530 609	473 489 342	850 041 267	859 291 238
Immobilisations en cours	158 245 091		158 245 091	158 596 243
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 481 775 700	473 489 342	1 008 286 358	1 017 887 481
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 483 978 088	473 787 702	1 010 190 386	1 019 884 034
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	17 853 135	1 248 166	16 604 969	6 518 443
Autres créances	17 262 264		17 262 264	34 072 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	35 115 399	1 248 166	33 867 233	40 591 165
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	5 217 032		5 217 032	2 212 000
Charges constatées d'avance	242		242	
Total disponibilités et divers	5 217 275		5 217 275	2 212 000
ACTIF CIRCULANT	40 332 674	1 248 166	39 084 508	42 803 165
TOTAL GENERAL	1 524 310 761	475 035 868	1 049 274 894	1 062 687 199

Bilan Passif

Rubriques (Euros)	Net 2021	Net 2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel Dont versé :	161 705 672	161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 361 123	18 361 123
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 094 222	1 094 222
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(17 114 053)	(19 077 663)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 060 813)	2 066 957
<i>Total situation nette</i>	<i>161 152 958</i>	<i>164 046 964</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	38 374 598	28 871 384
CAPITAUX PROPRES	199 360 748	192 918 348
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		563
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		563
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	800 352 685	848 322 488
<i>Total dettes financières</i>	<i>800 352 685</i>	<i>848 322 488</i>
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 855	821 888
Dettes fiscales et sociales	5 319 651	4 366 210
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>5 464 505</i>	<i>5 188 097</i>
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 121 384	8 440 635
Autres dettes	33 975 572	7 817 068
<i>Total dettes diverses</i>	<i>44 096 956</i>	<i>16 257 703</i>
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	849 914 145	869 768 288
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 049 274 894	1 062 687 199

Compte de résultat (partie 1)

Rubriques (Euros)	France	Export	Net 2021	Net 2020
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	137 690 480	307 286	137 997 767	118 933 718
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	137 690 480	307 286	137 997 767	118 933 718

Production stockée		
Production immobilisée	179 844	
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 050 891	2 137 758
Autres produits	1 142 578	66 702
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	141 371 080	121 138 178

CHARGES EXTERNES		
Achat de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	48 544 446	40 200 553
Total charges externes	48 544 446	40 200 553

IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	516 954	692 908
-----------------------------------	----------------	----------------

CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	33 320	43 074
Charges sociales	14 615	17 231
Total charges de personnel	47 935	60 305

DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	64 872 124	59 230 898
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	449 875	617 738
Dotations aux provisions pour risques et charges		237
Total dotations d'exploitation	65 321 999	59 848 872

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	525 017	1 515 634
--------------------------------------	----------------	------------------

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	114 956 351	102 318 272
---	--------------------	--------------------

RESULTAT D'EXPLOITATION	26 414 729	18 819 905
--------------------------------	-------------------	-------------------

Compte de résultat (partie 2)

Rubriques (Euros)	Net 2021	Net 2020
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 414 729	18 819 905
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	238 484	716 162
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		23 858
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	238 484	740 020
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 584 251	16 075 386
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	17 584 251	16 075 386
RESULTAT FINANCIER	(17 345 767)	(15 335 366)
RESULTAT COURANT	9 068 962	3 484 539
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 524 066	12 422 907
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 426 441
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 524 066	18 849 348
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 637 590	3 848 600
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 575 092
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 503 214	7 885 147
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 140 803	18 308 840
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 616 738)	540 508
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	4 513 038	1 958 090
TOTAL DES PRODUITS	147 133 630	140 727 546
TOTAL DES CHARGES	150 194 444	138 660 589
BENEFICE ou PERTE	(3 060 813)	2 066 957

Préambule

Annexe relative aux comptes sociaux de la société A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 arrêtés au 31/12/2021 qui fait apparaître un résultat en Euros de (3 060 813) euros et un total de bilan de 1 049 274 894 euros.

Le nombre de salariés de l'entreprise est de 1 personne.

Événements significatifs de l'exercice

COVID-19 Crise et perspectives économiques mondiales

La crise sanitaire de la Covid 19 n'a plus eu de répercussion en 2021. Le groupe n'a eu recours à aucun dispositif d'aide publique, ni de prêts garantis, ni d'aides à l'emploi ou au chômage partiel.

Le Groupe a cessé en 2021 toutes les mesures temporaires de soutien à ses clients initiées en 2020. Aucune défaillance de client n'a été constatée.

ALPS1 : Contrôle fiscal

Une vérification des comptabilités de la filiale ALPS1 par l'administration fiscale s'est conclue fin mai 2018 par un avis de rectification réfuté fermement par ALPS1. ALPS 1 a reçu le 31 janvier 2019 un avis confortant sa position de la part de la commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qu'elle avait saisie du litige.

L'administration fiscale a maintenu la rectification envisagée et mis la société en demeure de payer le 31 juillet 2020.

ALPS1 a saisi le Tribunal Administratif le 22 juillet 2021. A la demande d'ALPS1, Akiem Holding a accepté de se porter caution en garantie des droits contestés par ALPS1 et a signé un acte de cautionnement avec la DGE en date du 16 novembre 2021.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles créées sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17 du PCG.

- ✓ Logiciels : 3 ans

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées et modes d'amortissement retenus pour les principaux types d'immobilisations sont les suivants :

- ✓ Constructions : 20 ans
- ✓ Installations générales, agencements, ... : 10 ans
- ✓ Installations techniques, matériels & out. : 4 à 10 ans
- ✓ Matériel de transport : 80% sur 30 ans et 20% sur 15 ans
- ✓ Mat. De bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locomotives neuves électriques ou diesel

- Composant principal (80% de la valeur) : 30 ans
- Composant révision (20% de la valeur) : 15 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locotracteurs remotorisés (Y8000 et BB400) : 15 ans.

Les amortissements fiscaux sont calculés en mode dégressif sur une durée de 30 ans pour l'ensemble des locomotives acquises neuves.

3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non recouvrement (dépréciation statistique).

5. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

8. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont calculées suivant la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul est fait individu par individu et les résultats sont ensuite cumulés. La valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, considérant le salaire futur estimé et l'ancienneté à la date de départ à la retraite, probabilisé par les taux de présence et de survie à cette date, puis actualisé à la date de l'évaluation. La valeur actuarielle des prestations futures ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée à la retraite. La valeur actuarielle des prestations futures est comptabilisée à la date de clôture au prorata des services rendus. Les hypothèses principales sont :

- Taux d'actualisation : 0,50 %
- Taux d'inflation : 1,90 %
- Taux de croissance des salaires : 2,74 %
- Taux de charges sociales : 41,80 %

10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Les engagements de l'entreprise en matière de compte personnel de formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du CPF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

11. DISPONIBILITES ET VMP

Les disponibilités incluent les disponibilités sur compte bancaire.

Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières.

Notes sur le bilan actif

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 : Immobilisations (valeur brute)

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

Rubriques (Euros)	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles	2 082 384	120 004		2 202 388
Immobilisations corporelles	1 428 803 323	105 453 718	8 780 753	1 481 775 699
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	1 430 885 707	107 342 718	8 793 447	1 483 978 087

Les trois catégories d'immobilisations sont détaillées ci-après.

✓ Immobilisations incorporelles

Le total des immobilisations incorporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations. incorporelles	2 082 384	120 004		2 202 388
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 082 384	120 004		2 202 388

Les immobilisations incorporelles correspondent aux frais de projets de modifications de locomotives

✓ Immobilisations corporelles

Le total des immobilisations corporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant fin 2021
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencés. des constructions					
Installations techniques, mat. et outillages indus.					
Installations générales, agencés, aménagt. divers					
Matériel de transport (*)	1 207 210 939	24 913 280	(4 268 165)	29 597 720	1 257 453 774
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 950				1 950
Emballages récupérables et divers	62 994 191	319 933	1 125 622	1 635 138	66 074 884
Immobilisations corporelles en cours	158 596 243	39 729 706	(8 848 000)	(31 232 858)	158 245 091
Avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 428 803 323	64 962 919	(11 990 543)	0	1 481 775 699

(*) Les 25 M€ d'augmentation correspondent à l'acquisition de 11 locomotives de type BB79, 7 locomotives de type. Le reclassement de 30 M€ correspond à des immobilisations comptabilisées en encours en 2020..

✓ Immobilisations financières

Le total des immobilisations financières (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin2021
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				

Note 2 : Tableau des amortissements

✓ Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue (voir règles et méthodes comptables)

Le tableau de synthèse des amortissements est le suivant :

Amortissements et provisions (Euros)	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin2021
Immobilisations incorporelles	85 832	212 529		298 360
Immobilisations corporelles	410 915 842	73 275 256	2 086 094	482 105 004
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	411 001 673	73 487 784	2 086 094	482 403 364

Note 3 : Créances

ETAT DES CREANCES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	451 666	451 666	
Autres créances clients	17 401 469	17 401 469	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	547 721	547 721	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 010	219 010	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 952 193	3 952 193	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	384 125	384 125	
Divers			
Groupe et associés	1 350 999	1 350 999	
Débiteurs divers	10 808 217	10 808 217	
Charges constatées d'avance	242	242	
TOTAL DES CREANCES	35 115 641	35 115 641	

Les produits à recevoir sont inclus dans les créances clients.

Note 4 : Charges et produits constatés d'avance

✓ Charges constatées d'avance

Nature des charges (Euros)	2021	2020
Charges d'exploitation	0	0
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	242	0

✓ Produits constatés d'avance

Nature des charges (Euros)	2021	2020
Produits d'exploitation	0	0
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0

Notes sur le bilan passif

Note 5 : Capitaux propres

Le capital social est composé au 31/12/2021 de 20 213 209 actions de 8 euros de valeur nominale.

✓ Variation des capitaux propres

(Euros)	Au 01/01/2021	Augmenta- tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions	20 213 209					20 213 209
Valeur nominale	8					8
Capital social ou individuel	161 705 672					161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 361 123					18 361 123
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	990 874			103 348		1 094 222
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	(19 077 663)			1 963 609		(17 114 053)
Résultat de l'exercice	2 066 957			(2 066 957)	(3 060 813)	(3 060 813)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	28 871 384			7 383 046		38 374 598
Dividendes versés						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	192 918 348			9 503 213	(3 060 813)	199 360 748

Note 6 : Tableau des provisions

✓ Provisions

Le tableau de synthèse des provisions est le suivant :

(Euros)	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin2021
Provisions réglementées	28 871 384	9 503 214		38 374 598
Provisions. pour risques et charges	563		563	
Provisions pour dépréciation	1 023 228	449 875	224 938	1 248 166
TOTAL GENERAL	29 895 175	9 953 089	225 501	39 622 763

Note 7 : Dettes

ÉTAT DES DETTES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1)	800 352 685	47 625	800 305 060	
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	144 855	144 855		
Personnel et comptes rattachés	10 683	10 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 270	32 270		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 969 365	3 969 365		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 307 333	1 307 333		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 121 384	10 121 384		
Groupe et associés	25 417 837	25 417 837		
Autres dettes	8 557 735	8 557 735		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	849 914 145	49 609 085	800 305 060	

(1) Emprunts consentis par sa société mère Akiem Holding.

(2) Les charges à payer sont inclus dans les dettes fournisseurs pour 699 K€

Notes sur le compte de resultat

Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires (Euros)	2021	2020
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Production vendue de services	137 997 767	118 933 718
TOTAL	137 997 767	118 933 718

Détail du chiffre d'affaires par zones géographiques (Euros)	2021	2020
France	137 690 480	96 174 068
Export	307 286	
TOTAL	137 997 767	118 933 718

Note 9 : Résultat d'exploitation

(Euros)	2021	2020
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION (Euros)	26 414 729	18 819 905

Note 10 : Résultat financier

(Euros)	2021	2020
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	238 484	716 162
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		23 858
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	238 484	740 020

Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 584 251	16 075 386
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	17 584 251	16 075 386

RESULTAT FINANCIER	(17 345 767)	(15 335 366)
---------------------------	---------------------	---------------------

Note 11 : Résultat exceptionnel

(Euros)	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 524 066	18 849 348
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 524 066	18 849 348
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 637 590	3 848 600
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 575 092
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 503 214	7 885 147
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 140 803	18 308 840
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 616 738)	540 508

Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net 2021	Résultat net 2020
Résultat courant	9 068 962	4 513 038	4 555 924	1 526 449
Résultat exceptionnel	(7 616 738)		(7 616 738)	540 508
Participation des salariés				
Total	(3 060 813)		(3 060 813)	2 066 957

La société est intégrée fiscalement

Note 13 : Fiscalité différée

(Euros)	2021	Taux	Impôt
Accroissements			
Reprises provisions clients	224 937	26.5%	59 608
amortissements		26.5%	
divers	563	26.5%	149
TOTAL ACCROISSEMENTS	225 500		59 757
Allègements			
Provisions non déductibles		26.5%	0
Charges financières du Rabot	5 202 870	26.5%	1 378 761
Amortissements (règles fiscales vs règles comptables)		26.5%	
Dépréciations comptes clients	449 875	26.5%	119 217
TOTAL ALLEGEMENTS	5 652 745		1 497 977
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	5 427 245		1 438 220

Autres informations

Note 14 : Engagement hors bilan



Postes concernés (k Euros)	Donnés	Reçus
Engagements d'achats matériel ferroviaire	132 199	
Suretés réelles sur des immobilisations corporelles	832 067	
Suretés réelles sur des immobilisations incorporelles		
Garantie financières reçues des tiers		119 378
TOTAUX	964 266	119 378

Note 15 : Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

Note 16 : Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 17 : Entreprises liées

Postes (Euros)	Montants Entreprises liées	Montants Total bilan
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	8 576 996	16 604 969
Autres créances	1 350 999	17 262 264
Capital souscrit appelé non versé		
Passif		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	800 352 685	800 352 685
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 835	144 855
Autres dettes	25 417 837	33 975 572
Eléments financiers		
Produits de participation		
Autres produits financiers	238 484	238 484
Charges financières	17 503 203	17 584 251

Note 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus

Note 19 : Effectif

Catégories	2021	2020
Cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
TOTAL	1	1

Note 20 : Evénements postérieurs à la clôture

Situation en Ukraine et macro-économique

La société n'est pas exposée à la Russie, ni à aucun des pays sanctionné, ni à l'Ukraine. La mesure des répercussions du conflit sur les marchés prendra encore plusieurs mois. A l'heure actuelle Akiem attend un ralentissement temporaire dans certains secteurs tels que l'automobile mais qui pourrait être compensé au moins temporairement par une demande accrue de transport de charbon et d'autres énergies. Au total l'activité pourrait connaître un ralentissement dans un contexte qui restera très favorable, et globalement Akiem s'attend plutôt à une redistribution importante des volumes d'activités entre secteurs et zones géographiques européennes.

Les approvisionnements en locomotives, en pièces et composants sont sécurisés sur plusieurs années et fournissent une protection contre les risques de chaînes d'approvisionnement logistiques.

Acquisition potentielle de locomotives

Akiem est entré le 8 avril 2022 en négociation exclusive pour l'acquisition d'un portefeuille de locomotives destinées aux corridors de fret d'Europe Centrale et du Nord. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre 2022.

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros
Siège social : Eurosquare 1, 151-161, boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
799 527 908 RCS Bobigny
(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MAI 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le 16 mai,

La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de 7.851.636.342 euros, dont le siège social se trouve 12, place des Etats-Unis, CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304187 701, ès qualités de Fiduciaire, représentée par M. Bertrand MAFFRAY et M. Robert MOINS, dûment habilités aux fins des présentes

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») titulaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société A Locomotive Pool Structure 1, société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 527 908 (ci-après la « Société »),

Conformément aux instructions de la société Akiem Holding, société par actions simplifiée au capital de 195.527.060 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 524 243, constituant aux termes du contrat de fiducie sur actions conclu avec l'Associé Unique ès qualités de fiduciaire, le 05 septembre 2019 (ci-après le « Constituant »),

Après avoir pris acte que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société a été préalablement informée des présentes décisions.

.....

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 3.060.813 € en totalité sur le compte report à nouveau qui après affectation sera porté à 20.174.966,44 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au cours des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des dividendes distribués a été le suivant :

EXERCICES	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES
2018	20.213.209	0,59 €	12 006 055 €
2019	20.213.209	0,00 €	0,00€
2020	20.213.209	0,00 €	0,00€

Cette décision est adoptée.

.....

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme.

DocuSigned by:

A588A62FA90C42E...

Renato De Lussu
Président de la société ALPS1